



## Bureau directeur

### Mercredi 03 septembre 2014 à THUIT-SIGNOL

---

Présents: Jean Claude GOSSELIN, Dominique PHILIPONEAU, Dominique BARTHELEMY, Jean François DREYER, Alain PLY, Michel DEVIC, Patrick LE HIRESS, Gilbert BOUTEILLER, Jérôme LELAIDIER, Jean François GALLERNE, Roland DUVAL.

Excusés: Véronique MLLION, Ludovic RAYEUR, Philippe MOUREAU, Max BORDEAU, Jacques MALAURIE.

Le président Mr Jean Claude GOSSELIN ouvre la séance à 19h00.

Le président annonce la démission, pour cause de retraite dans son pays natal : La Bretagne, de Mr Philippe BECKER.

Il demande la cooptation de Mr Michel DUBERNET du HAC pour le remplacer. Cette cooptation est validée à l'unanimité des présents. Dans un premier temps il rejoindra Mrs Jacques MALAURIE et Roland DUVAL à la Commission des mutations.

Annnonce des difficultés du club du CA Aiglon pour repartir en fédérale 3. Nous saurons lundi soir quelle sera la décision du club. Mais les premiers contacts nous laissent craindre que le CA Aiglon rejoigne le championnat Territorial cette saison.

Pour les réunions prévues à Marcoussis pour les différentes actions territoriales : Une fois de plus la Fédération et ses salariés ne tiennent pas compte des agendas des élus qui sont encore en activité. De trop nombreuses réunions sont planifiées en semaine.

- A cet égard le président annonce que :
- Pour la réunion sur la validation des terrains Mr Gilbert BOUTEILLER remplacera le délégué Territorial à la sécurité Mr PHILIPONEAU le 09/10/2014.
- Et les 11 et 12/09/2014 il représentera le responsable de la désignation et de la formation des DM à Marcoussis.

Le président sous l'aval du DTA et du Président de la Commission sportive fait le point sur la journée sécurité du 11/09/2014.

Les élus pour les différents sites seront :

- LE HAVRE – Mr Jacques MALAURIE.
- SAINT LO – Mr Jérôme LELAIDIER.
- CAEN – Mr Dominique BARTHELEMY.
- BERNAY – Mr Alain PLY.
- COURONNE – Mr Roland DUVAL si possible sinon le président le remplacera.

Suite à un engagement du CTNR le casse-croute des participants sera pris en compte à hauteur de 3€ par personne par le CTNR. Les clubs recevant feront parvenir une facture avec liste des participants.

Mr André BERGUE est désigné comme Délégué Sportif sur le premier tournoi du 07/09/2014 des U 16 à 7 à Elbeuf, afin de vérifier la validité des licences.

Le président tient à remercier l'excellent travail réalisé par les membres du club de Côte de Nacre au cours du BEACH RUGBY d'OUISTREHAM.



Il en profite pour faire remarquer le très bon travail et la motivation de tous les participants : cadres techniques, volontaires, arbitres.

Ces derniers ont reçu par l'intermédiaire du Président les félicitations de la qualité de leur arbitrage par les organisateurs FFR du Tournoi.

Petite contrariété avec la Société Pernod, lors de ce Beach, Mr Dominique BARTHELEMY prend en charge l'affaire.

Le président fait part d'une demande de la section rugby du Lycée d'HONFLEUR pour l'achat de matériel (vestes de plaquages) pour un montant de 700 € environ. Les finances du Comité ne permettant pas d'excès et de plus les restrictions budgétaires demandées à tous, nous laissent dans l'impossibilité d'y apporter une réponse favorable.

Un courrier de réponse sera diligenté auprès des demandeurs.

Il propose ensuite l'approbation du dernier compte rendu du Bureau Directeur du vendredi 16/05/2014 à THUIT SIGNOL. Validé à la totalité des présents au Bureau Directeur.

Il passe ensuite la parole au Secrétaire Général pour de brèves informations :

- La réunion avec le Président et secrétaire général du CD 76 a été très constructive. Les aspects financiers ont été abordés par le Trésorier adjoint et un compromis sur un échéancier a été agréé par les deux parties.
- Pour le côté sportif des avancées intéressantes sur l'utilisation du CRT conventionné (Cyrille LLOZA) environ 666 heures sur la prochaine saison, la possibilité d'actions à mener sur le secteur de GOURNAY voir de NEUFCHATEL. Ainsi que le remplacement du congé maternité de la salariée du CD 76.
- Pour les U 26 nous avons une candidature pour un entraîneur Mr NAJM Younes de Lisieux. Le président de la commission sportive contacte d'autres personnes. Toutefois le recours à un cadre du CTNR pourrait être une solution de replis.
- Le secrétaire Général va envoyer à tous les clubs et associations du CTNR une note de rappel sur les différents petits points pouvant encore poser problème. Notamment le port de la « chasuble Jaune » par le Responsable Sécurité du club ou de l'association en adéquation avec la note n° 5 du DTA.

Le président donne la parole à Mr Alain PLY pour le règlement des compétitions plus de 18 ans du CTNR.

La proposition de la ville pour les finales Territoriales, pour l'instant le CTNR a reçu la demande de la Ville de VIRE.

Les travaux pour la validation des terrains ont été faits.

L'homologation des terrains a été effectuée.

Le club de VIRE sera donc l'organisatrice des finales Territoriales sous réserve de son acceptation du cahier des charges du CTNR qui est en cours de finalisation.

A ce sujet le secrétaire général va envoyer à tous les membres présents du Bureau Directeur le projet de ce cahier des charges.

Ils devront faire part de leurs remarques pour une validation lors du prochain Bureau Directeur.

Le DTA fait part d'une demande sur le règlement des arbitres lors des tournois de rugby à 7. La part à payer sera de 50% pour le CTNR et 50% pour les clubs participants au tournoi. Adopté à l'unanimité.

Le trésorier adjoint intervient sur l'état des dettes clubs et proposition d'aides pour la saison 2014/2015 pour tous les clubs et associations le désirant. Voir document en annexe n° 1 au présent document. Ce texte est validé et sera présenté au Comité Directeur du lundi 08/09/2014 pour validation définitive.

Il est 20h55, le président lève la séance et convie l'ensemble des présents à partager le Casse-croûte. Les discussions pourront se poursuivre à cette occasion.

## Annexe n° 1

# **SITUATION COMPTES CLUBS** **Et PROPOSITIONS 2014-2015**

### **1. SITUATION COMPTES CLUBS :**

Mi-juillet 2014, nous avons envoyé 14 lettres recommandées aux clubs présentant un solde débiteur important, il s'agissait des clubs suivants :

- ALENCON
- ARGENTAN
- ASRUC
- BRIONNE
- COTE DE NACRE
- EU
- FORGES LES EAUX
- L' AIGLE
- PONT DE L' ARCHE
- QUEVILLY
- ROUEN
- VALOGNES
- VIRE.

Après cet envoi, nous avons reçu des règlements ou engagements de certains clubs à mettre leurs situations à jour, d'autre part début août nous avons reçu, de la FFR, la "bascule" des aides et subventions de celle-ci et nous avons fait un nouveau courrier le 11 août 2014 en ajustant la situation.



A ce jour la situation des clubs concernés est la suivante :

- ALENCON : Solde créditeur
- ARGENTAN : Suite à entretien du 28 août avec Monsieur le Maire d'Argentan, celui-ci m'a déclaré que la ville d'Argentan voterait une subvention "exceptionnelle" de 14.000€, qui sera versé sur l'exercice 2014 et 2015, nous devons avoir un courrier en ce sens avant le 8 septembre. Il y aura un système de prélèvement mensuel de mis en place à compter de fin septembre 2014 (accord de Marc JOLY).
- ASRUC : L'ASRUC a versé la 2<sup>ème</sup> annuité de son prêt et actuellement et pour l'exercice 2013-2014 il reste du par ce club la somme de 13.368,65€ et nous n'avons aucune proposition de règlement de ce club.
- BRIONNE : Solde débiteur de 1.139,15€
- COTE DE NACRE : Solde débiteur de 3.927,36 €.
- EU : Solde débiteur de 6.596,37€, les nouveaux dirigeants de EU, que je dois rencontrer très prochainement se sont engagés à établir un échéancier et à mettre en place un système de prélèvement pour la saison 2014-2015.
- FORGES LES EAUX : Solde créditeur.
- L'AIGLE : Nous avons, en portefeuille, un chèque de 6.035,37€(encaissable en octobre) mettant le compte à zéro.
- PONT DE L'ARCHE : Nous avons reçu un mail de Jean-Luc EUDIER, proposant un règlement en 3 versements, puis suite au changement de Président, le nouveau Président nous a écrit et le "correspondant" de la cellule de recouvrement a rencontré et doit rencontrer à nouveau le Président du RCA afin de mettre en place l'échéancier et d'adhérer au système "prélèvements" pour la saison 2014-2015
- QUEVILLY : Solde débiteur de 664,59€.
- ROUEN : Solde créditeur.
- VALOGNES : Débiteur de 2.695,45, nous avons un courrier du club proposant un échéancier sur 10 mois mais pour un montant de 1600,00€, il reste donc 1.095,45€, nous allons les contacter pour modifier l'échéancier.
- VIRE : Solde débiteur de 5.058,39€, nous venons de recevoir 10.000,00€ et un courrier du club s'engageant à verser le solde en octobre 2014 (j'ai eu le président du club qui m'a confirmé son accord pour la mise en place d'un système de prélèvement).



## **2. PROPOSITIONS 2014-2015 :**

Afin d'aider les clubs à gérer leur trésorerie et principalement en ce qui concerne les sommes récurrentes dues au Comité (cotisations, licences, assurances et frais d'engagement), il sera proposé de mettre en place un système de prélèvement mensuel avec remise à plat trimestriel (fin décembre, fin avril et fin juillet).

D'autre part et afin de procéder à l'estimation du montant du après déduction des "aides et subventions" de la FFR (application des articles 641, 642, 644, 646, 647 et 659-1 des Règlements Généraux, chaque "correspondant" de la cellule de recouvrement aidera le club a calculer ce montant pour la phase préliminaire.

Nous déduisons cette somme du montant total.

Nous diviserons 60% de cette somme en 9 prélèvements égaux à fin 09, 10, 11, 01, 02, 03, 05, 06, 07.

Les 40% restant seront divisés par 2 et serviront de base aux régularisations de fin décembre et fin avril.

La régularisation finale se fera pour fin août 2015.

EXEMPLE :

Montant licence et engagement : 11.000€, Aides FFR: 1.000€

A financer 10.000€, 60% = 6000€ / 9 = environ 700€ par mois

Reste 10.000-6.300 = 3700 soit 1.750 fin 12 et 1750 fin avril

Donc à fin juillet il sera versé au moins 11.000€.

THUIT SIGNOL Le : 03 septembre 2014